

Depland Saint-Junien : l'argent public pour les actionnaires, le minimum légal pour les salarié-es

La fermeture programmée de l'entreprise Depland à Saint-Junien (Haute-Vienne), qui fabrique des feutres et toiles pour les papetiers et emploie 15 salarié-es, constitue un nouveau scandale social dans la filière papier-carton.

Cette décision est d'autant plus inacceptable que Depland appartient au groupe Gascogne, dernier grand groupe français présent dans la filière, groupe qui affiche des résultats positifs et qui a bénéficié massivement de financements publics ces dernières années.

Le groupe Gascogne a perçu :

- 30 millions d'euros de crédits d'investissement accordés par Bpifrance sur 7 à 10 ans ;
- 10 millions d'euros d'avance remboursable accordée par la Région Nouvelle Aquitaine sur 10 ans ;
- 10 millions d'euros de prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) ;
- 20 millions d'euros de Prêt Garanti par l'État (PGE), dont une part restait encore due récemment.

Des dizaines de millions d'euros d'argent public. Pour quel résultat ? La suppression de 15 emplois à Saint-Junien.

La direction du groupe fait un choix clair : celui du rendement financier immédiat contre l'emploi, contre l'industrie, contre le territoire.

La même direction qui refuse tout dialogue avec les représentants des salariés
Et comme si cela ne suffisait pas, les salarié-es seraient licencié-es avec le strict minimum légal.

Le minimum prévu par la loi (4 mois de salaires). Pas un euro de plus. Pas de reconnaissance de leur engagement. Pas de considération pour les années de travail. Pas de respect pour les familles concernées.

Voilà la réalité : l'argent public pour sécuriser les groupes, le minimum légal pour celles et ceux qui produisent la richesse.

Cette stratégie patronale est insupportable. Encaisser les aides. Profiter du travail des salarié-es., puis fermer les sites jugés « non stratégiques ».

C'est une logique de prédation industrielle qui fragilise l'ensemble de la filière papier-carton, déjà confrontée à d'autres menaces de restructuration dans la région.

L'UD CGT exige :

- La transparence totale sur toutes les aides publiques perçues par le groupe Gascogne et sur les contreparties exigées en matière d'emploi et d'investissement.
- Si la direction persiste, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi à la hauteur des moyens du groupe, avec des indemnités supra-légales conséquentes – et non le simple minimum légal – ainsi qu'un véritable plan de formation et de reclassement dans la filière et sur le territoire.

L'UD CGT appelle les pouvoirs publics – État, Région, Département, collectivités – à sortir de l'ambiguïté.

On ne peut pas, d'un côté, distribuer des millions d'euros d'aides publiques, et de l'autre, rester spectateur lorsque des emplois industriels sont supprimés.

Les aides publiques doivent être conditionnées au maintien et au développement de l'emploi.
Sans cela, elles deviennent des subventions aux licenciements.

Les salarié-es de Depland ne seront pas abandonné-es.

Avec eux, avec leurs organisations syndicales, nous déciderons de toutes les formes d'actions nécessaires : rassemblements, interpellations publiques, initiatives devant le siège du groupe.

La filière papier-carton a un avenir en France.

Ce qui n'a pas d'avenir, ce sont les logiques de court terme dictées par la finance.

Pour l'UD CGT, chaque emploi compte.

Aucune fermeture n'est une fatalité.

Et aucun licenciement au rabais ne sera accepté dans le silence.

à Limoges, le 24 février 2026
L'UD CGT 87